

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

Président : François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIÈRES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Réalisation d'un échangeur-diffuseur sur l'autoroute 86 à Vélizy-Villacoublay.
Protocole-cadre de partenariat entre les différentes personnes publiques et privées concernées.**

□ **M. François de MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 I al 2 ;

Vu la Loi n°2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et notamment son article 25 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2015299-0001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu le programme de modernisation des itinéraires ;

Vu le contrat de plan Etat-Région Île-de-France 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014267-0002 du 24 septembre 2014 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'un diffuseur sur l'A86 à Vélizy-Villacoublay ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente concernée ;

- Aux portes de l'opération d'intérêt national (OIN) de Paris-Saclay, la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis le 1^{er} janvier 2016, jouit d'un emplacement stratégique pour le développement économique des entreprises.

Le développement urbain de cette Ville est constant et la progression de son attractivité, s'agissant de commerces, d'activités économiques ou encore de bureaux, a été constatée par tous les acteurs, publics comme privés, inscrits sur le territoire. Cependant, face à ce potentiel de développement remarquable, s'élèvent de réelles contraintes d'accessibilité pour les véhicules.

- Prenant en compte les futurs aménagements de bureau et d'extension commerciale, un projet de création d'un nouveau franchissement (routier, cyclable et piétonnier) de l'autoroute A 86, dont le dimensionnement a été justifié par une étude de trafic, a donné lieu à une concertation et fait aujourd'hui l'objet d'un consensus entre partenaires publics et privés.

Il s'agit d'un nouveau diffuseur entre une autoroute et les voies de desserte des pôles commerciaux et d'activités, situé sur l'A86 au sud du centre commercial régional Vélizy II et à l'ouest de l'échangeur du Petit Clamart qui relie l'A86 et la RN118. Il a pour objectif principal de limiter la saturation du secteur à moyen terme et de fluidifier les conditions de desserte de la zone commerciale et de la zone d'activités de Vélizy-Villacoublay et de Meudon. C'est également un élément déterminant de la politique de développement territorial et du développement durable mené par les acteurs publics, y compris l'Etat, sur le territoire concerné, en termes de mobilité. Ce projet a vocation à améliorer la desserte routière, cyclable et piétonne du secteur.

L'opportunité de ce projet de diffuseur a été validée par décision ministérielle du 20 décembre 2010, puis inscrite sur la liste des opérations prioritaires de l'Etat constituant le programme de modernisation des itinéraires (PDMI 2009-2014) du réseau routier national en Ile-de-France, n'engageant pas financièrement l'Etat.

Puis, le 9 juillet 2015, le projet a été inscrit au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, engageant ainsi financièrement l'Etat. Le coût global du projet a été fixé à 43 millions d'€.

- Aujourd'hui, il convient de formaliser ce projet, par le biais d'un protocole-cadre de partenariat. Ce protocole, objet de la présente délibération, a pour objet de définir les conditions financières et juridiques de réalisation du diffuseur de l'A86. Les signataires et leur participation financière se répartissent comme suit :

- l'Etat : 4 300 000 € soit 10 % ;

- la région Ile-de-France : 4 300 000 € soit 10 % ;

- le département des Yvelines : 4 600 000 € soit 10,7 % ;

- Grand Paris Seine-Ouest : 500 000 € soit 1,16 % ;

- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : 600 000 € soit 1,4 % ;

- la commune de Vélizy-Villacoublay : 4 300 000 € soit 10 % ;

- la commune de Meudon : 2 300 000 € soit 5,35 % ;

- le syndicat des copropriétaires du centre commercial régional Vélizy II : 11 702 015 € soit 27,21 % ;
- la société Foncière des Régions : 6 498 741 € soit 15,11 % ;
- la société EFI : 1 624 685 € soit 3,78 % ;
- la société Bouygues Immobilier : 2 274 559 € soit 5,29 %.

D'autres partenaires privés pourraient potentiellement s'associer au projet.

La maîtrise d'ouvrage de travaux du projet sera confiée au département des Yvelines par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique qui sera conclue entre l'Etat, le département et la commune de Vélizy-Villacoublay.

L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction du centre d'examen du permis de conduire (CEPC).

La fin des travaux est actuellement fixée à fin 2019.

Par conséquent, le Conseil communautaire est invité à approuver le projet de protocole-cadre, dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le projet de protocole cadre de partenariat entre l'Etat, la région Île-de-France, le département des Yvelines, Grand Paris Seine-Ouest, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, les communes de Vélizy-Villacoublay et Meudon, le syndicat des copropriétaires du centre commercial régional Vélizy II, la société foncière des régions, la société EFI et la société Bouygues Immobilier ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le protocole cadre de partenariat et tout document y afférent.*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours et suivants, pour la réalisation d'un échangeur-diffuseur sur l'autoroute 86 à Vélizy-Villacoublay, au chapitre 204 : «subvention d'équipement versée», nature 204132 : « subvention d'équipement au département pour des bâtiments et des installations», fonction 824 : « aménagement».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(2 abstentions de Mme Pelletier-le-Barbier et de M. Béroche,
Mme Rigaud-Juré ne prend pas part au vote).*

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_07

Résumé de l'acte : Réalisation d'un échangeur-diffuseur sur l'autoroute 86 à Vélizy-Villacoublay...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.7. Transports

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_07-DE

Pièces jointes :

2016-03-07 AMEN - diffuseur A86 V4.pdf

ANNEXE 2016-03-07 AMEN - Protocole financement diffuseur A86.pdf

Historique :

15/03/2016 15:03:14	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:03:40	En cours de transmission	
15/03/2016 15:04:52	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:27	Accusé de réception reçu	